



ANTENNES RELAIS - FICHE SANITAIRE

Quels sont les risques sur la santé ?

L'exposition aux rayonnements en Hautes Fréquences

Une antenne-relais envoie le maximum d'énergie de manière dirigée sur un faisceau ou azimut.

Cela génère une enveloppe de densité d'énergie appelée « lobe principal ».

Les opérateurs utilisent ce concept « d'énergie dirigée » pour affirmer que les occupants d'un immeuble, ayant une antenne-relais sur leur toit, sont protégés par un prétendu « effet parapluie ».

C'est oublier l'existence de « lobes secondaires », moins denses en énergie, mais qui vont irradier les occupants de cet immeuble.

L'exposition aux rayonnements en Très Basses Fréquences

Un dispositif d'antenne-relais implique un local technique énergivore, qu'il faudra alimenter en électricité via l'immeuble, avec des conducteurs de grande capacité, et des transformateurs rayonnant en champ magnétique.

Il s'agit d'une structure lourde en poids, qui peut affecter la stabilité de l'immeuble et provoquer d'autres préjudices.

Les conséquences sanitaires

- Des milliers d'études nous renseignent sur le danger des ondes de la téléphonie mobile. (*Voir ci-dessous*)
- Les pouvoirs publics, sous la pression des opérateurs, affichent un vrai déni des risques pour la santé.
- Les normes précisant les Valeurs Limites d'Exposition (VLE) en France, sont particulièrement élevées. Elles ne tiennent compte que des effets thermiques, et nient les effets biologiques, en particulier au niveau de la cellule. Ces valeurs ont été édictées par un organisme nommé ICNIRP (Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants) dont les conflits d'intérêt ont été souvent dénoncés. [1]

Sur le plan éthique et social

Accepter un tel équipement pour toucher des dividendes (qu'il faudra partager avec tous les copropriétaires et déclarer au fisc) est un challenge perdu d'avance, au vu des conséquences à court, à moyen ou à long terme, sur la santé des occupants de l'immeuble.

Par ce choix, les responsables vont irradier -et le terme n'est pas trop fort- les habitants du proche voisinage, sans leur consentement, et ainsi impacter gravement leur qualité de vie, leur santé et ... la valeur de leur patrimoine immobilier.

Cette attitude, vis à vis de ses semblables, même si elle s'inscrit dans un cadre légal, est criminelle d'un point de vue éthique. Il est aussi criminel d'argumenter que, si l'immeuble refuse l'installation de l'antenne, elle sera sans doute installée sur un immeuble voisin, dont les copropriétaires toucheront la (maigre) manne financière.

Non seulement il est légitime de refuser cette installation pour son immeuble, mais il est impératif d'alerter les occupants des immeubles voisins des risques énormes encourus. Cela s'appelle « la solidarité ».

Les mesures d'exposition aux champs électromagnétiques (Hautes fréquences seulement).

Il est d'abord utile de consulter notre fiche sur les demandes de mesures [2]

Il est possible de demander des mesures officielles gratuites avec l'imprimé CERFA dédié. [3]

(Dans « Précisions » (III) il faut cocher impérativement la seconde case).

Les laboratoires agréés sont tenus de respecter un protocole établi par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences).

Ce protocole impose des conditions de mesures qui aboutissent à des valeurs moyennées, lesquelles ne tiennent pas compte du caractère pulsé des rayonnements, et donc ne donnent aucune indication de l'impact réel de ces impulsions « coup de poing » ni de l'influence de leurs pics d'intensité sur le vivant.

Ces valeurs sont la plupart du temps de 50 à 100 fois inférieures aux normes en vigueur, ce qui ne les rend pas pour autant insignifiantes.

Les symptômes de l'EHS

Si les enfants et les femmes enceintes doivent être particulièrement protégés, tout individu est potentiellement victime. Les effets sanitaires éprouvés sont ceux de l'électro-hypersensibilité ou EHS. Ils peuvent varier ou évoluer du plus bénin au plus grave, et la liste des symptômes manifestés est longue. Parmi ceux le plus souvent rencontrés, on peut retenir : acouphènes, migraines, insomnies, vertiges, nausées, tachycardie, troubles cognitifs, pertes de mémoire, troubles de la concentration, difficultés d'apprentissage, problèmes de peau, maladies cardiovasculaires, pathologies oculaires, chute de la fertilité masculine, états dépressifs, troubles neurologiques, épilepsie, fausses couches, Alzheimer, cancers, ...

L'exposition aux rayonnements de radiofréquences impacte tout le vivant : animaux et plantes ne sont pas épargnés. [4]

Il n'existe pas de traitement médicamenteux officiellement reconnu. Sauf en cas d'atteintes irréversibles, l'amélioration des symptômes, et dans certains cas leur disparition (provisoire ou définitive), ne peut être obtenue que par la réduction drastique et l'éloignement systématique des sources de rayonnement électromagnétique. [5]

QUELQUES ALERTES SANITAIRES

- **6 mars 2002** : Roger Santini, docteur es-sciences, informe, au Sénat, l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, des risques sanitaires encourus : « *Arguments en faveur de l'application du principe de précaution à l'encontre des stations relais de téléphonie mobile* ». [6]

- **2000 – 2004** : Financé par 7 états européens et coordonné par le Pr Franz Adlkofer, le rapport « *REFLEX* » sur la 3G de l'Union européenne démontre qu'une exposition chronique de très faible intensité aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile provoque des ruptures simples et doubles de brins d'ADN sur les cellules humaines. [7]

- **2006** : les travaux du professeur Pierre Aubineau confirment les travaux du professeur Leif Salford (Suède - 1997) concernant la perméabilisation de la barrière sang-cerveau par les CEM et les micro-ondes pulsées en 900 Mhz (comme celles émises par les téléphones portables GSM). [8]

- **2007-2008** : le Rapport BioInitiative regroupe 1500 études internationales prouvant les dangers pour la santé des émissions "type téléphonie mobile" (téléphone portable, antennes relais GSM, UMTS, ondes Wifi, Wimax, Bluetooth, téléphone sans fil domestique DECT...). Il est validé et soutenu en 2007 par l'Agence Européenne de l'Environnement, puis en 2008 par le Parlement Européen qui recommande une révision à la baisse des normes d'exposition, qualifiées d'*obsolètes*. [9]

- **Mai 2011** : l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe publie un rapport confirmant la position de l'EEA sur le rapport Bioinitiative : ce rapport est suivi le 27 mai 2011 de la Résolution 1815. [10]

- **31 mai 2011** : le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), organisme dépendant directement de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), déclare que les champs électromagnétiques issus des radiofréquences, qui incluent principalement ceux des communications mobiles, "*sont probablement cancérogènes pour l'homme*". [11]

- **21 novembre 2011** : L'association Santé Environnement France (ASEF) publie une enquête sanitaire sur l'impact des antennes-relais sur la santé des riverains : « *L'épidémie d'antennes-relais sur les toits* ». [12]

- **2012** : avec 1800 nouvelles études, le 2^{ème} Rapport BioInitiative renforce la certitude de la nocivité des ondes et de l'urgence des nouvelles normes de protection. [13]

- **3 avril 2013** : dans son étude PériTox, l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) reconnaît les effets sanitaires de champs électromagnétiques constants de fréquence 900 Mhz. [14]

- **11 Mai 2015** : 190 scientifiques indépendants de 39 nations du monde entier (EMF Scientist) lancent un appel demandant que les normes internationales d'exposition aux champs électromagnétiques soient renforcées pour suivre la réalité de leur impact sur notre corps, et en particulier, sur notre ADN. [15]

- **Aout 2017** : Les scientifiques de l'EMF Scientist demandent une protection efficace contre les expositions à des champs électromagnétiques d'ondes non-ionisantes. [16]

- **2018** : Un Appel International demande l'arrêt du déploiement de la 5G sur terre et dans l'espace, à l'ONU, à l'OMS, à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et aux gouvernements de tous les pays. [17]

- **22 juillet 2019** : L'EMF Scientist, avec 248 scientifiques de 42 pays, soumet un nouvel Appel aux Nations Unies pour que soient réexaminés les impacts biologiques potentiels des technologies de télécommunication 4G et 5G sur les plantes, les animaux et les humains. [18]

- **Juillet 2019** : Le rapport de Santé Publique France : « *Estimations nationales de l'incidence et de la mortalité par cancer en France métropolitaine entre 1990 et 2018* » mentionne que le nombre de glioblastomes, tumeurs primitives du cerveau les plus fréquentes et les plus agressives, a considérablement augmenté en France, et conclut en page 321 : « *Les dernières études épidémiologiques et les expérimentations animales seraient en faveur du rôle carcinogène des expositions aux champs électromagnétiques.* » [19]

- **Mars 2020** : Le Pr D. Belpomme et le Dr P. Irigaray publient le rapport « *L'électrohypersensibilité en tant qu'affection neurologique nouvellement identifiée et caractérisée : comment en faire le diagnostic, la traiter et la prévenir.* » [20]

(Robin des Toits – juillet 2020)

-
- [1] <https://www.michele-rivasi.eu/a-la-une/icnirp-conflits-dinterets-5g-et-capture-reglementaire>
- [2] https://www.robindestoits.org/DEMANDE-DE-MESURES-DES-CEM-POUR-SON-LOGEMENT_a2885.html
- [3] <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R35088>
- [4] <https://www.robindestoits.org/attachment/1880917/>
- [5] https://www.robindestoits.org/POLLUTION-ELECTROMAGNETIQUE-LIMITER-SON-EXPOSITION_a2661.html
- [6] https://www.robindestoits.org/Dr-Roger-Santini-Arguments-en-faveur-de-l-application-du-principe-de-precaution-a-l-encontre-des-stations-relais-de_a482.html
- [7] https://www.robindestoits.org/Rapport-REFLEX-sur-la-3G-de-l-Union-europeenne-2000-2004_a158.html
- [8] <http://www.teslabel.be/archives/salford200103.htm>
- [9] <https://www.robindestoits.org/attachment/87443/>
- [10] <http://assembly.coe.int/nw/xml/xref/xref-xml2html-fr.asp?fileid=17994>
- [11] www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf
- [12] <http://www.asef-asso.fr/attachments/article/1273/R%C3%A9sultats%20enqu%C3%Aate%20-%20ASEF.pdf>
- [13] https://www.robindestoits.org/Rapport-BioInitiative-2012-1800-nouvelles-etudes-renforcent-la-certitude-de-la-nocivite-des-ondes-et-de-l-urgence-des_a1870.html
- [14] http://www.next-up.org/pdf/INERIS_Les_effets_des_champs_electromagnetiques_sur_equilibre_energetique.pdf
- [15] http://www.emfscientist.org/images/docs/International_EMF_Scientist_Appeal_Description.pdf
- [16] https://www.emfscientist.org/images/docs/transl/French_EMF_Scientist_Appeal_2017.pdf
- [17] https://static1.squarespace.com/static/5b8dbc1b7c9327d89d9428a4/t/5dbf713cc7aa2f31f1f0dcc0/1572827456350/Appel_international_demandant_l%27arr%C3%AAt_du_d%C3%A9ploiement_de_la_5G_sur_Terre_et_dans_l%27espace.pdf
- [18] https://www.emfscientist.org/EMF_Scientist_Press_Release_22_July_2019.pdf
- [19] <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/cancer-du-sein/documents/rapport-synthese/estimations-nationales-de-l-incidence-et-de-la-mortalite-par-cancer-en-france-metropolitaine-entre-1990-et-2018-volume-1-tumeurs-solides-etud>
- [20] <https://www.cjoint.com/c/JFnss01rozG> (traduction française)